

Plum

De: [REDACTED]
Envoyé: dimanche 14 avril 2024 22:32
À: Plum
Objet: modification du PLUM Orléans Site de Combleux

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de vous adresser ce mail pour vous informer que je suis opposé au projet d'aménagement de l'ancien site d'IBM. Je suis un employée IBM et j'ai travaillé de nombreuses années sur ce site qui représente un espace vert important de la métropole d'Orléans. Même si vous avez des infos des différentes études, références que je vous précise ci-dessous, je peux vous dire que ce site est naturel et qu'il est souvent inondé. J'ai moi même eu l'expérience des inondations à plusieurs reprises. Comment peut on envisager un bétonisation de ce site, dans le contexte actuel du besoin de préserver les espaces naturels, les lois anti- bétonisation, etc... Nous comptons sur vous pour revoir cette position et prévoir un autre aménagement qui colle plus à la nature. Si ce projet voit le jour, comment voulez vous que les citoyens aient confiance dans nos politiques qui nous disent à longueur d'interviews que l'écologie est une priorité et qui par ailleurs ignorent les avis, ne suivent pas les actes de démocratie.... Merci d'avance pour prendre nos avions en compte.

Vu les attendus du PLUM, c'est une erreur manifeste de mettre en zone constructible l'ancien site IBM puisque la vallée de la Bionne aurait dû être prise en compte pour ce qu'elle représente. La Bionne ne peut pas se résumer à un écoulement d'eau mais elle doit être considérée en tant que corridor qui nécessite un espace naturel important sur ses bords. Ceci est en contradiction totale avec le dossier environnemental de la Métropole et l'urbanisation du site, telle qu'envisagée, porterait un préjudice conséquent à la biodiversité. En l'état actuel des choses, le projet est inacceptable et mérite d'être revu et corrigé dans l'intérêt et le bienfait de cette zone naturelle et boisée pour tous les habitants de la Métropole, notamment du fait du changement climatique. On ne peut sacrifier cet espace au nom d'un choix tout à fait contestable.

Le site Sainte-Marie à Combleux est situé en trame verte et bleue au sein d'un corridor écologique majeur reliant la forêt d'Orléans au nord et la Sologne au sud par le passage par la Bionne, le canal d'Orléans et la Loire. Les orientations générales d'aménagement de ce secteur sont précisées par l'OAP Enjeux écologiques et Trame Verte et Bleue en particulier pour les réservoirs et espaces relais.

Le document OAP Trame verte et bleue (Pièce 3.3.0 du PLUM) mentionne l'importance de prendre en compte les aspects environnementaux et durables de la trame verte et bleue. L'OAP a pour objectif de garantir le maintien des continuités écologiques du territoire ainsi que sa diversité de paysages, tout en structurant leur développement.

La trame verte et bleue constitue un outil d'aménagement du territoire visant à établir un corridor écologique cohérent et fonctionnel permettant aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire et de se reposer, assurant ainsi leur survie et le maintien des services écosystémiques rendus par la biodiversité et les milieux naturels.

L'orientation 2.2.4, concernant les corridors écologiques et secteurs à enjeux, prévoit de préserver et de reconstituer les corridors écologiques ainsi que de compléter le maillage des sous-trames en présence. Les diapositives ci-jointes localisent précisément les secteurs à préserver ; Le site Sainte Marie à Combleux fait partie d'un secteur à enjeux écologiques, identifié en tant que corridor écologique multi-trames (bleue, verte et noire) et faisant partie d'une zone humide à préserver :

La zone à urbaniser sur le site Sainte Marie Chemin du cimetière (1AU-R4 & 1AU-R1) à Combleux du PLUM tel qu'il est prévu également dans l'OAP sectoriel Sainte Marie Chemin du cimetière est en contradiction avec l'OAP trame verte et bleue (préservation du corridor écologique multi-trames et secteur à enjeux écologique).

Aussi dans le cadre de la procédure de modification n°2 du PLUM soumise à enquête publique je souhaite demander la reclassification du site Sainte Marie à Combleux (qui est actuellement entièrement en zone à urbaniser) en y intégrant des zones naturelles afin de préserver ce corridor écologique majeur de la métropole d'Orléans conformément aux recommandations de l'association Loiret Nature Environnement (en PJ) et de l'OAP Trame Verte et Bleue relative à la préservation des corridors écologiques et des secteurs à enjeux écologiques.

